



Fiche 4

Cacao et café

Recommandations liées à la restauration collective

Contexte

Les acheteurs publics ont la possibilité de promouvoir un mode de consommation de café et de cacao produits de manière durable et équitable. En dépit d'une forte notoriété du commerce équitable, il reste une importante marge de progression.

■ Le cacao

Portée par la demande mondiale, l'augmentation des surfaces dédiées à la production de cacao a été particulièrement soutenue depuis les années 1970 : de 4 à plus de 10 millions d'hectares⁴¹. Cette expansion s'est faite, pour la moitié au moins, au détriment des forêts naturelles⁴².

En moyenne sur la période 1994-2018, le continent africain a produit 67,1 % de la production mondiale de cacao, l'Asie 16,8 %, l'Amérique latine 14,9 % et l'Océanie 1,2 %. En 2017, les cinq premiers pays producteurs (Côte d'Ivoire, Ghana, Indonésie, Nigéria, Cameroun) représentent 84 % des surfaces cacaoyères mondiales⁴³.

La France est le septième plus gros importateur mondial de fèves de cacao, avec près de 157 millions de tonnes⁴⁴. Ces fèves permettent la fabrication de toute une gamme de produits chocolatés pour la consommation nationale mais aussi pour l'exportation. Le secteur de la chocolaterie française importe également du beurre de cacao, de la pâte de cacao et des poudres. Ces produits ainsi que les fèves proviennent essentiellement d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire et Ghana) et dans une moindre mesure d'Amérique latine et d'Asie.

La France a lancé en octobre 2021, l'« Initiative française pour un cacao durable » qui réunit des entreprises de la filière, des distributeurs, les pouvoirs publics, des organismes de recherche et des ONG autour d'engagements pour améliorer les revenus des planteurs, lutter contre le travail des enfants et la déforestation⁴⁵.

⁴¹ IDDRI.

⁴² IDDRI.

⁴³ FAO.

⁴⁴ [International trade center](#).

⁴⁵ [Journée mondiale du cacao : lancement de l'Initiative française pour un cacao durable](#).

■ Le café

Depuis près de trois décennies, le café connaît une demande soutenue et croissante⁴⁶. La production mondiale de café a, ces dernières années, dépassé les 10 millions de tonnes produites là où elle ne s'élevait qu'à 6 millions de tonnes dans les années 1990⁴⁷. Cette demande soutenue contribue à exercer une forte pression sur les pays producteurs en faveur de l'augmentation des surfaces cultivées et peut être un vecteur de déforestation. Majoritairement situées en Amérique du Sud, les cultures de café sont une cause de déforestation : particulièrement au Brésil, mais également en Asie (Indonésie, Vietnam) et en Ethiopie. Cette matière première est actuellement hors du périmètre de la SNDI mais nécessite malgré tout une attention particulière.

Labels et certifications⁴⁸

Des certifications de la durabilité du cacao se développent rapidement, et concernent aujourd'hui plus d'un tiers de la production mondiale⁴⁹.

Les deux principaux labels de développement durable utilisés dans la filière cacao sont *Rainforest Alliance* et le label de commerce équitable *Fairtrade*.

■ **Rainforest Alliance⁵⁰** : cette certification aide les agriculteurs à avoir de meilleures cultures en s'adaptant au changement climatique. Elle permet de garantir le respect de standards stricts incluant des obligations dans la gestion des exploitations, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et la prise en compte du bien-être des travailleurs et de leurs familles. Elle se distingue par son principe de non-conversion qui s'applique à tous les écosystèmes naturels, une date de référence fixée au 1^{er} janvier 2014.

■ **Fairtrade / Max Havelaar** : les standards Fairtrade interdisent la déforestation et la dégradation dans les écosystèmes stockant du carbone et dans les zones protégées. Cependant il n'y a pas de date de référence (à partir de laquelle la déforestation est prise en compte) et le principe de « non conversion des écosystèmes » naturels n'est pas totalement acté.

Le « programme Fairtrade Cacao » (ou FSI « *Fairtrade Sourced Ingredient* ») permet la certification de produits utilisant uniquement du cacao comme ingrédient certifié « Fairtrade ».

■ **ISO 34101** : la particularité de la filière cacao est de disposer à présent d'une norme internationale ISO pour le cacao durable et traçable⁵¹. Cette norme apparaît

⁴⁶ International Coffee Organization.

⁴⁷ FAO, Statistical yearbook 2020.

⁴⁸ CST Forêt, Certification du cacao et lutte contre la déforestation, Carimtrand, 2021.

⁴⁹ Centre du commerce international, 2020.

⁵⁰ Politique concernant la certification des exploitations agricoles et la chaîne de traçabilité du cacao.

⁵¹ Norme ISO 34101-1:2019.

cependant comme la moins-disante, notamment sur le critère de la non-conversion des écosystèmes⁵².

Il est important de noter que l'autorisation du régime du bilan massique par ces trois mécanismes de certification ne permet pas aujourd'hui de garantir une traçabilité complète du produit telle que formulée par les objectifs de la SNDI. Il s'agit donc de privilégier le régime de l'identité préservée ou de la ségrégation⁵³.

En France, d'autres labels de commerce équitable sont présents sur le marché comme le label *Fair for life*⁵⁴, le Symbole producteurs paysans (SPP)⁵⁵ ou le label de l'Organisation mondiale du commerce équitable, WFTO⁵⁶.

Les moyens à la disposition des acheteurs

	Recommandations générales pour l'ensemble des segments et produits	Café et cacao
Définition du besoin	Si les matières premières ou produits transformés concernent les produits à risque listés dans le guide, évaluer précisément les quantités véritablement nécessaires, étudier les alternatives à ces produits.	
Spécification technique	Démarche menée sur la traçabilité des produits proposés. Produits issus de productions responsables et durables. Produits certifiés.	Les produits composés de cacao ou le café devront être certifiés Rainforest Alliance, Fairtrade/Max Havelaar ou équivalent. La norme ISO 34101 est moins exigeante sur la conversion des écosystèmes naturels mais méritera également d'être prise en compte.

⁵² CST Forêt, Certification du cacao et lutte contre la déforestation, Carimentrand, 2021.

⁵³ À la différence du régime de l'identité préservée (qui consiste en une traçabilité physique via des sacs scellés comprenant des informations sur le producteur) ou de celui de la ségrégation (ou « traçabilité physique », avec séparation physique des sacs de cacao certifiés), le bilan massique permet que le cacao certifié soit mélangé avec du cacao conventionnel, à condition que le volume de cacao certifié dans les produits sortants vendus avec le label n'exécède pas le volume de cacao certifié acheté (en prenant en compte les taux de conversion indiqués dans les cahiers des charges).

⁵⁴ [Fair for Life : référentiel & documents.](#)

⁵⁵ [Le symbole des producteurs paysans \(SPP\).](#)

⁵⁶ [Organisation mondiale du commerce équitable.](#)

<p>Critères d'attribution</p>	<p>Démarche de traçabilité initiée par le prestataire (questionnaire transmis aux fournisseurs, utilisation d'outil de suivi divers, etc.)</p> <p>Pourcentage de produits certifiés par des labels référencés dans le guide.</p> <p>Le soumissionnaire prévoit une sensibilisation du personnel de son organisme et si cela est possible de son prestataire aux enjeux de déforestation importée (par exemple : atelier dédié).</p> <p>Le soumissionnaire est autorisé à proposer des variantes afin de laisser la possibilité de proposer des produits avec une plus-value qualitative ou environnementale qui n'aurait pas été identifiée dans le travail préalable de <i>sourcing</i>.</p>	<p>Produits certifiés Rainforest Alliance, Fairtrade/Max Havelaar.</p> <p>La norme ISO 34101 est moins exigeante sur la conversion des écosystèmes naturels mais méritera également d'être prise en compte.</p>
<p>Moyens de preuve</p>	<p>Présentation dans une note synthétique des démarches mises en œuvre en termes de traçabilité des produits .</p>	
<p>Attribution du marché</p>	<p>Demander aux attributaires la complétion du questionnaire relatif à la prise en compte du risque de déforestation dans la prestation.</p>	
<p>Condition d'exécution</p>	<p>Le titulaire doit présenter une note avec des éléments de traçabilité minimale de des produits de ses fournisseurs : le nom commercial et le type de produit ainsi que les noms communs des produits utilisés lors de leur confection ; le pays de récolte, et si possible la région de récolte et la concession ; la quantité ; le nom et l'adresse du fournisseur, le nom et l'adresse du client-professionnel ; les documents et autres informations qui permettent de tracer l'origine des produits et évaluer le niveau de risque relatif à la déforestation.</p> <p>Le titulaire propose un plan de progrès qui intègre une démarche de traçabilité et de réduction du risque de déforestation associé aux importations.</p> <p>Le titulaire présente un bilan annuel qualitatif et quantitatif qui inclut la prise en compte du risque de déforestation dans l'exécution du marché.</p>	

